



CH-3003 Berne, DA /SECO/bkd

Aux chancelleries cantonales
(à l'attention des autorités cantonales
d'exécution de la loi sur le travail)

Notre réf.: bkd
Berne, le 15 février 2016

Audition

Modification de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2) – Dispositions spéciales pour les entreprises de traitement de produits de l'agriculture

Madame, Monsieur,

Ces dernières années, en raison de l'évolution des processus de travail et de la demande en produits frais, la nécessité d'étendre l'ampleur du travail du dimanche ne nécessitant pas d'autorisation s'est fait ressentir dans le domaine de l'agriculture. Cette augmentation a été rendue possible il y a quelques années par le biais d'une autorisation globale conclue entre l'Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre (Swisscofel), les partenaires sociaux et le SECO. Les réglementations de cette autorisation ayant fait leurs preuves, il s'avère opportun de les introduire dans le droit ordinaire.

Vous trouverez le projet de révision et les explications correspondantes en annexe de notre lettre.

Nous vous prions de nous adresser votre prise de position d'ici au

6 mai 2016

à l'adresse suivante:

**Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Protection des travailleurs
Holzikofenweg 36
3003 Berne**

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Deborah Balicki
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 29 36, fax +41 58 462 78 31
deborah.balicki@seco.admin.ch
www.seco.admin.ch

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous envoyer votre prise de position également par voie électronique (une version Word serait la bienvenue), à l'adresse suivante : abas@seco.admin.ch.

Des exemplaires supplémentaires des documents relatifs à l'audition sont disponibles en recourant au lien <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat d'Etat à l'économie



Boris Zürcher

Chef de la Direction du travail

Annexes:

- °projet de révision de l'ordonnance (d, f, i)
- rapport explicatif (d, f, i)
- liste des destinataires